

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 JANVIER 2021



## MODIFICATION DES STATUTS

# EAL 2021 - MODIFICATION DES STATUTS



- **France Active Savoie - Mont Blanc**

Dispositif Local d'Accompagnement de la Haute-Savoie pour des structures d'utilité sociale

- DLA : diagnostic en janvier 2020 - Lancement en mars 2020 avec Isabelle Lachaussée LI CONSULTING COACHING +
- DASESS dispositif d'appui aux structures de l'ESS avec Maud FRASSON

- **Juillet 2020 Commission mixte avec l'appui de France Active pour l'obtention de la subvention 2020**

- **Reprise DLA en septembre 2020 après interruption COVID - 2 scénarios envisagés le 28 septembre 2020 :**

- 1er scénario : l'association poursuit l'ensemble de son activité avec une direction mise à disposition de la municipalité
- 2ème scénario : la ville reprend la partie ALSH et Périscolaire, l'association poursuit les activités régulières, la ludothèque, les actions familles.

- **Rencontre DLA du 8 octobre 2020 avec le personnel permanent Marie-Pierre, Josué et Thomas :**

- La majorité des administrateurs et des salariés présents est favorable au 1er scénario.
- Constitution d'un groupe de 4 administrateurs volontaires, Anthony Barat, Nathalie Houpert, Sylviane Lecocq, Corinne Le Flochmoan, chargé de :
  - ✓ Négocier le poste de direction avec la municipalité
  - ✓ Réfléchir à la nouvelle gouvernance
  - ✓ Mobiliser des adhérents à s'engager dans l'association
  - ✓ Préparer le budget 2020/2021

# EAL 2021 - MODIFICATION DES STATUTS



- **Négociation du poste de Direction :**

- Rencontre municipale du 2 novembre 2020 pour validation du scénario retenu : l'association poursuit l'ensemble de son activité avec une direction mise à disposition de la municipalité
- Retour de Didier BASS dont la convention de mise à disposition est en cours de finalisation en concertation avec la municipalité

- **Préparation budget 2020/2021 :**

- Tâche délicate face aux incertitudes de la situation sanitaire
- Une avance sur subvention sera présentée en Conseil Municipal le 18 janvier
- Le prévisionnel sera présenté en commission mixte début février sur prévision triennale avec la convention d'objectifs et de moyens
- Soutien de la municipalité qui approuve la poursuite de l'association et qui a bien pris conscience de sa fragilité
- De nouvelles sources de financements sont envisageables auprès de la CAF dans le cadre du Pedt et du plan mercredi
- Des demandes de subventions seront présentées auprès des communes fréquentant l'EAL.

# EAL 2021 - MODIFICATION DES STATUTS



- **Préparation de la nouvelle gouvernance**

- La modification des statuts a été initiée lors de cette réflexion pour permettre la constitution d'une gouvernance en comité de présidence
- Une révision plus approfondie qui vous est proposée au vote aujourd'hui, a été rédigée en accompagnement DLA

# EAL 2021 - MODIFICATION DES STATUTS



- Article 1 : ajout de l'adresse du siège social + possibilité de transfert
- Article 2 : apport de complément sur la vocation de l'association
- Article 3 : inchangé
- Article 4 : Affiliation – Ajout de possibilité de changement au profit d'une autre fédération d'éducation populaire en rapport avec son projet
- Article 5 : inchangé
- Article 6 : Ajout de la perte d'affiliation par décès
- Article 7 : Distinctions entre assemblée générale ordinaire et assemblée générale extraordinaire – Rôle, modalité de convocation, quorum, pouvoirs, modalité de prise de décisions



# EAL 2021 - MODIFICATION DES STATUTS



- Article 8 : Composition du Conseil d'Administration
  - Membres de droits : Municipalité + Fédération d'affiliation
  - Membres élus :
    - ✓ Entre 5 et 12 membres élus par l'assemblée générale
    - ✓ Maintien du mandat de 3 ans
    - ✓ Possibilité de cooptation en cours d'année en voix consultative avec élection à la prochaine AG
    - ✓ Précisions des invitations possibles
    - ✓ Rôle, fréquence des réunions, quorum

# EAL 2021 - MODIFICATION DES STATUTS



- Article 9 : Bureau ou comité de présidence

Le conseil d'administration élit chaque année (parmi ses membres élus) un bureau ou un comité de présidence.

1. Le bureau est composé de :
  - Un président ; un ou plusieurs vice-présidents
  - Un secrétaire et/ou un secrétaire adjoint
  - Un trésorier et/ou un trésorier adjoint
2. Le comité de présidence se compose de 3 à 5 membres du conseil d'administration. La répartition des responsabilités se fera en conseil d'administration. Parmi ses membres, un représentant légal pourra être nommé.

Le bureau ou le comité de présidence met en application les décisions prises par le conseil d'administration. Il peut déléguer tout ou partie de ses attributions au directeur.

# EAL 2021 - MODIFICATION DES STATUTS



- Article 10 : Le respect des règlements établis par les fédérations sportives est obligatoire et sera repris dans le règlement intérieur
- Article 11 : Ressources – reformulations (ex article 12)
- Article 12 : Complément sur les conditions de prise en charge des frais de missions (ex article 13)
- Article 13 : Dissolution / Liquidation (fusion des articles 14 à 16)



# EAL 2021 – ÉLECTIONS DU CA



## • Membres démissionnaires

Jean Pascal ALBRAN

Aurélie BARAT

Nathalie BERTHIER

Isabelle BLANCO

Jean-Pierre CHAPUY

Delphine CORBOZ

Laurence DUCHESNE

Stéphane GIROT

Isabelle GRILLOT

Nadège PAPULI

Michèle ROUSSEAU-TANTY

Cécilia SIBELLA

# EAL 2021 – ÉLECTIONS DU CA



- **Candidatures maintenues ou renouvelées**

Anthony BARAT – membre actif

Nathalie HOUPERT – membre actif

Sylviane LECOQ – membre sortant

Corinne LE FLOCHMOAN – membre sortant

- **Nouvelles candidatures**

Myriam BRUN

Alice RAMUS